



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 86465

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur la question de l'emploi des personnes handicapées. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) constate que près de 88 % des personnes handicapées, bénéficiant d'une reconnaissance administrative de leur handicap en 2011, travaillent dans des structures ordinaires, contre 12 % dans des structures spécialisées. Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant ce constat.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86465

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5861

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)